DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43
Nb. de représentés : 7
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 23/1088 :
Zac du mail : approbation du plan de financement et d'investissement pour la réalisation de la place de la médiathèque sur l'ilot1

ETAIENT PRESENTS :
MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :
MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphano) , VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphen (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

ABSENTS :
MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.

SERVICE COMMUNAL

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230221-23-1088-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°23/1088 : Zac du mail : approbation du plan de financement et d'investissement pour la réalisation de la place de la médiathèque sur l'ilot1.

Aménagements Opérationnels et Développement Durable - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre global du Programme de Renouvellement Urbain que mène la commune de Saint Pierre depuis 2003, la municipalité a confié à la SIDR, par Convention Publique d'Aménagement, le projet « ZAC DU MAIL ».

L'objectif de ce projet est multiple :

- Renforcer la trame viaire du centre-ville de Saint Pierre,
- Augmenter le potentiel commercial du centre-ville pour en faire le pôle principal du Sud de la Réunion,
- Densifier le centre-ville,
- Restructurer les équipements et les services publics,
- Développer une offre contemporaine en matière de stationnement.

A l'intérieur du périmètre de la ZAC du Mail cinq espaces publics distincts seront aménagés :

- Le Mail : axe permettant de relier le marché couvert aux berges de la rivière d'abord,
- La Place de la Médiathèque : espace public s'étirant perpendiculairement au mail devant l'actuelle médiathèque,
- Le Cours : espace rectangulaire faisant face aux jardins de la Mairie,
- L'Esplanade : place prolongeant le Cours, ouvrant des perspectives visuelles sur la rivière d'Abord,
- Les berges de la rivière d'Abord : parc étendu bordant la rivière et affirmant l'ouverture de la ville vers le paysage environnant.

La réalisation de ce programme s'inscrit dans une volonté du respect de l'environnement existant et dans un souci de développement durable. C'est pourquoi parallèlement aux études de maîtrise d'œuvre, les cahiers des charges de cession de chaque terrain appelé à être bâti ont été complétés par un cahier de prescriptions environnementales.

L'ensemble des travaux d'aménagement du « Mail » et l'ouverture à la construction des terrains de part et d'autre de cette voie sont aujourd'hui achevés. Reste à réaliser les espaces qualitatifs de la Zac, à savoir la placette de la médiathèque et l'aménagement des berges dans le prolongement du « Mail ».

Parallèlement aux travaux d'infrastructure, l'essentiel des îlots constructibles ont été cédés et construits.

La place de la médiathèque dont la phase d'études s'est terminée en 2022, rentrera dans sa phase opérationnelle en 2023.

Le calendrier prévisionnel de l'opération envisage un démarrage des travaux au mois de Mai 2023 pour se terminer avant le 31 décembre 2023. (Calendrier en annexe)

Ces travaux sont éligibles à la Fiche Action 10.3.4 "Rénovation durable des centres villes" du PO FEDER. Compte tenu des contrôles de l'Europe pouvant intervenir après la fin de la concession, cette subvention sera sollicitée par la ville.

Les études de conception ont fait l'objet d'un financement par le biais de la subvention programme de revitalisation des centres villes en 2008. Il convient à présent d'engager la phase des travaux dont le plan de financement est présenté ci-après pour validation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230221-23-1088-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES ÉLIGIBLES DU PROJET À renseigner obligatoirement si des dépenses ne peuvent être subventionnées au regard des règles d'éligibilité rappelées dans la fiche action et le guide du bénéficiaire					
Dépenses	**Montant HT**	**Montant TTC**	**Ressources**	**Montant**	**%**
Frais d'études			***Aides publiques***		
Etudes de conception (PRO/DCE)		- €	FEDER Union Européenne	534 224 €	90%
CSPS		- €	Commune	59 358 €	10%
Travaux					
Lot 1 : Voirie réseaux divers	479 600 €	520 366 €			
Lot 2 : Plantation et arrosage	32 409 €	35 163 €			
Lot 3 : Mobilier urbain	47 975 €	52 053 €			
Autre(s) :					
révision de prix	33 599 €	36 455 €	***Sous-total***	593 583 €	100%
Travaux divers et imprévus		- €	***Autofinancement***		
			Fonds propres		
			Emprunts		
			produits financiers		
			solde d'exploitation		
			recettes foncières		
			Sous-total		
TOTAL	**593 583 €**	**644 037 €**	**TOTAL**	**593 583 €**	**100%**

La nouvelle répartition des financements pour les dépenses éligibles de la place de la Médiathèque dans la ZAC du Mail s'établit comme suit :

Subvention FEDER 2014 / 2020	**90%**	**534 224 €**
Commune de Saint-Pierre (via la concession d'aménagement)	**10%**	**59 358 €**

- Vu la présentation du plan de financement et du planning prévisionnel de la place de la Médiathèque ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le projet « Place de la Médiathèque de la ZAC du Mail»,**
- **D'APPROUVER le planning prévisionnel des travaux**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,**
- **DE VALIDER la participation financière de la commune à hauteur de 59 358 € HT en tant que maître d'ouvrage de l'opération,**
- **D'AUTORISER le Maire à solliciter la subvention FEDER, au titre de la fiche action 10.3.4 «Rénovation durable des centres villes», pour un montant prévisionnel de 534 224 € et à reverser cette recette au bilan de l'opération « Zac du Mail ».**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230221-23-1088-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

- **DE S'ENGAGER à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

SERVICE COURRIER MUNICIPAL

MAIRIE DE SAINT-PIERRE ★ REUNION ★

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230221-23-1088-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023